



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/FEV/17	OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AK NUMÉROS 264, 265, 266, 267 ET 268 (ANCIENNEMENT CADASTRÉES AK NUMERO 48) SISES 15 AVENUE VICTOR HUGO A NANGIS
<u>Date du conseil municipal</u> 07/02/2024	
<u>Date de la convocation</u> 01/02/2024	
<u>Date d'affichage de l'ordre du jour</u> 01/02/2024	

L'an deux mille vingt-quatre le sept février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le premier février deux-mille vingt-quatre.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Suzanna MARTINET, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Nathalie PIEUSSERGUES pouvoir à Alban LANSELLE,
Luis José TENTE MARQUES pouvoir à Philippe DUCQ,
Frédéric BRUNOT, pouvoir à Fabrice HOULIER,
Nimca CIGE pouvoir à Stéphanie SCHUT,
Mahmut GÜNER, pouvoir à Serge HAMELIN,
Anne-Laure DE BELLEVILLE, pouvoir à Dany FAROY.

Étaient excusés :

Cédric CONTENT
Thomas LECONTE

Sylvie POIRIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240215-DEL-2024-17-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AK NUMÉROS 264, 265, 266, 267 ET 268 (ANCIENNEMENT CADASTRÉES AK NUMERO 48) SISES 15 AVENUE VICTOR HUGO A NANGIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.1, et L.1212-1,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1042,

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 janvier 2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la **MAJORITE** par 21 voix **POUR**,
6 **CONTRE**, (Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**)

ARTICLE 1 : Décide d'acquérir pour un montant de 85.000,00 € (quatre-vingt-cinq mille euros) hors frais de notaire, les parcelles cadastrées section AK numéros 264, 265, 266, 267 et 268 (anciennement cadastrées section AK numéro 48) sises 15 Avenue Victor Hugo d'une contenance totale de 00ha11a02ca.

ARTICLE 2 : Dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

ARTICLE 3 : Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ARTICLE 4 : Dit que les dépenses résultant de l'opération seront inscrites au budget de la commune à la section « investissement ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
Le 15 FEV. 2024

Et de la transmission ou notification et
Publication le 15 FEV. 2024

Le Maire

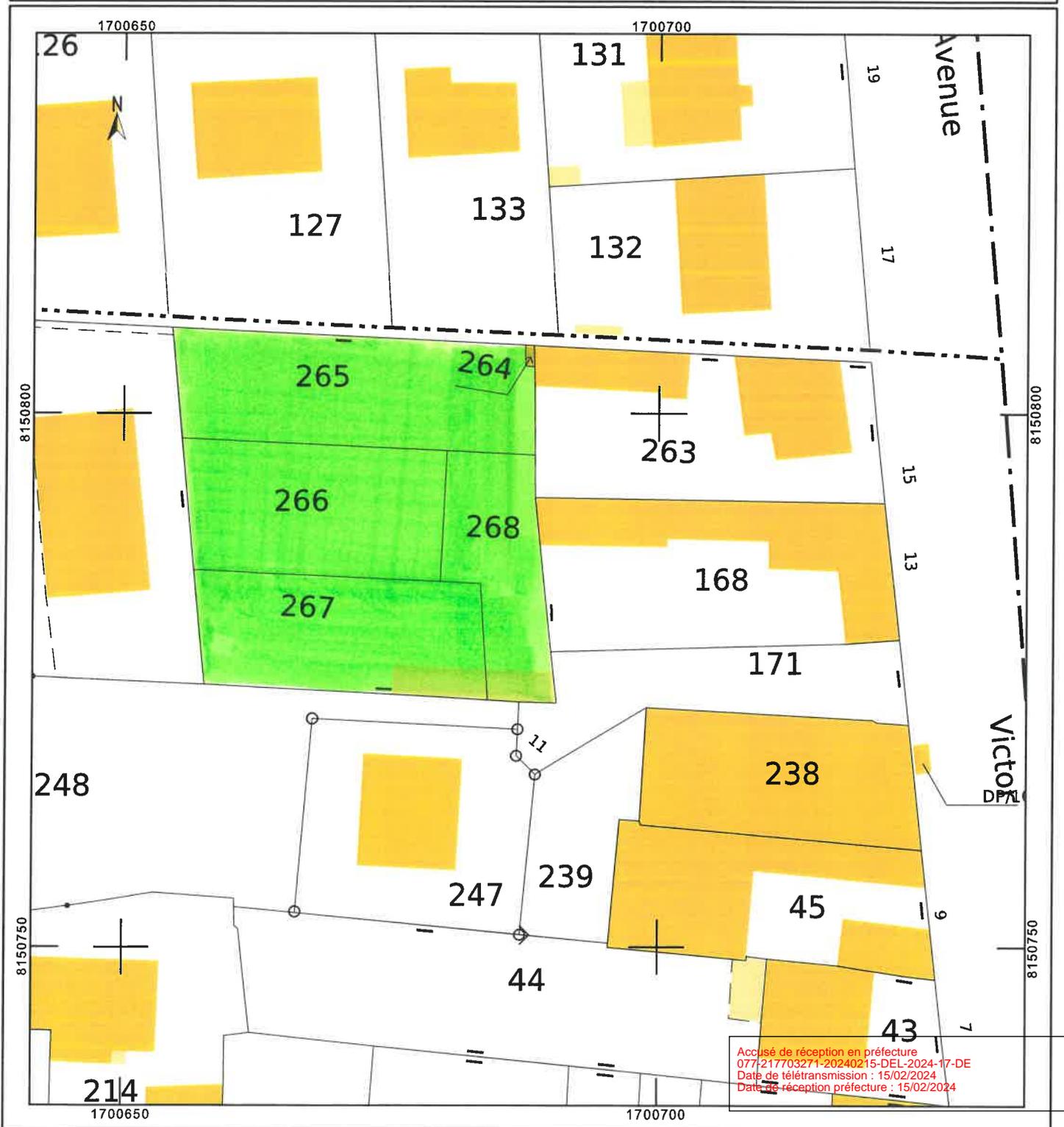
Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le 15/02/2024. Pour plus d'informations, être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

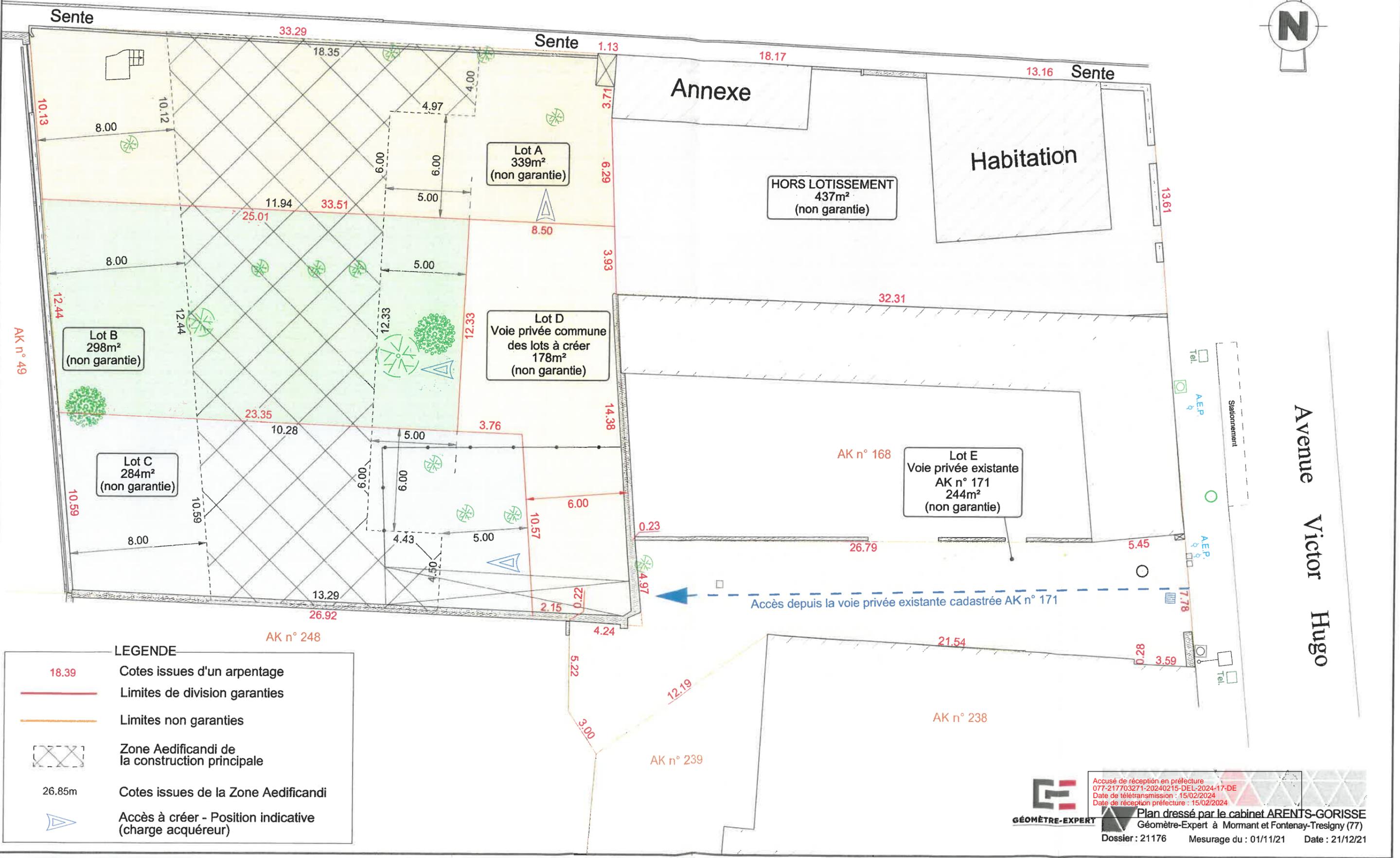
Apposé de réception en préfecture
077217703271-20240215-DEE-2024-17-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024

Département : SEINE ET MARNE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Melun Pôle topographique et de gestion cadastrale 22 BLD Chamblain 77010 77010 Melun Cedex tél. -fax
Commune : NANGIS	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : AK Feuille : 000 AK 01		
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500		
Date d'édition : 10/01/2024 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



NOTA : La limite reportée n'est pas issue d'un procès verbal de bornage. Les cotes et surfaces indiquées ne sont pas garanties.

Article UC.7 - Emprise au sol autorisée : 35%
- Lot A : 118 m² (2m² existant sur le terrain)
- Lot B : 104 m²
- Lot C : 99 m²



LEGENDE

- 18.39 Cotes issues d'un arpentage
- Limites de division garanties
- Limites non garanties
- Zone Aedificandi de la construction principale
- 26.85m Cotes issues de la Zone Aedificandi
- ▶ Accès à créer - Position indicative (charge acquéreur)



VILLE DE NANGIS	
04 JUL. 2022	
Chrono N° : A	
Destinataire pour réponse	Copie pour information

Association des Jardins Ouvriers de Nangis

Représentée par Jean Dykstra, Président

Siret: 913 949 632 00016

Affaire suivie par : Franck LORIDAN, Secrétaire

@: franck.loridan@cegetel.net

Tél: 06 12 32 15 36

Madame Le Maire

Service Urbanisme, Mairie de Nangis

77370 NANGIS

A Nangis, le 2 juillet 2022

Objet : Demande de parcelles supplémentaires pour la mise en location de jardins familiaux dans le cadre de notre association

Madame Le Maire,

Je viens vers vous dans le cadre de l'objet de notre association, à savoir la mise en location de jardins familiaux / ouvriers.

En effet, face à la hausse constante des demandes (à ce jour une quarantaine de demandes de jardins en attente), nous ne parvenons plus à y répondre favorablement faute d'emplacements disponibles. Les terrains mis à disposition par la municipalité au fil du temps (105 parcelles actuellement) sont tous pleinement exploités.

Ainsi, par la présente, je me permets de vous solliciter pour une mise à disposition de terrains supplémentaires afin de satisfaire les attentes des administrés.

Dans le cadre de cette demande, les membres du bureau sont à votre disposition pour un entretien. Je vous remercie d'avance pour vos diligences et vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Le Président

Jean DYKSTRA